REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le 20 MAI 2025
ID : 076-217602556-20250519-2025122DEC-CC

DECISION

N°2025/122/DEC/ 1.4

Le Maire de la Ville d'**Eu**,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant qu'il y a lieu de renouveler le contrat AXIELL de maintenance des logiciels Micromusée du Musée Louis Philippe,

D E C I D E :

Article 1er – Un contrat est signé avec la **SAS AXIELL France** – 25, rue Roquelaine - 31000 Toulouse, pour la maintenance du logiciel de gestion documentaire Micromusée du musée Louis-Philippe. Le contrat prend effet le 1er janvier 2025 et se terminera le 31 décembre 2025.

Article 2 - Le montant total des logiciels en maintenance par AXIELL est fixé à la somme totale HT de 2115,20 € HT, soit 2 538,24 € TTC.

Article 3 – Pour l'accès aux logiciels pour deux utilisateurs au cours de la période du 22 novembre 2025 au 21 novembre 2026, le montant du forfait s'élève à 283,92 € HT, soit 340, 70 €.

Article 4 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq

Michel BARBIER,
Maire de la Ville d'Eu,

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)